



**Restructuration et réhabilitation
de logements sociaux**

Rapport n° CP/2015/156

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne les demandes d'aides financières présentées par Habitation Moderne, la Strasbourgeoise Habitat et Habitat des Salariés d'Alsace concernant l'adaptation de logements sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie, dans le cadre de leur convention respective relative à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Par délibération en date du 25 juin 2007, l'assemblée départementale a décidé d'expérimenter à partir du 1er juillet 2007, avec deux bailleurs sociaux (OPUS 67 et CUS-HABITAT) un dispositif de soutien à l'adaptation de logements sociaux à la perte d'autonomie et/ou au handicap. Ce dispositif a été élargi progressivement à une quinzaine de bailleurs HLM qui ont conventionné avec le Département.

La subvention départementale s'élève à 75 % des travaux d'adaptation de ces logements, plafonnée à 2 300 € sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et à 4 000 € sur le reste du territoire départemental.

Il s'agit d'un soutien départemental spécifique à ces bailleurs HLM réalisant des travaux de réhabilitation de leur parc (dans le cadre d'une opération financée en PALULOS – prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale- ou éligible à la PALULOS) ou d'aménagement de logements intégrant des équipements pour le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et/ou handicapées.

Sont ainsi présentées sur l'état ci-joint, les demandes déposées par Habitation Moderne, La Strasbourgeoise Habitat et Habitat des Salariés d'Alsace (DOMIAL) représentant des subventions d'un montant total de 55 160 Euros pour l'adaptation de logements sociaux, pour des locataires en perte d'autonomie, conformément à la convention de partenariat en vue du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

Le montant des crédits de paiement à mobiliser en 2015 s'élèvent à 55 160 €.

Ces subventions émanent à l'AP REHAPARCPU 2015/1 « R 2015 Réhabilitation de logements parc public et opérations d'accompagnement »

Montant de l'AP : 1 340 000,00 €

Montant disponible sur l'AP : 1 340 000,00 €

Crédits proposés : 55 160,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 55 160 €, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

Elle approuve la convention-type d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux à intervenir entre le Département et, respectivement, Habitation Moderne, la Strasbourgeoise Habitat et Habitat des Salariés d'Alsace (DOMIAL), et autorise son président à signer ces conventions, le moment venu.

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bierry', written over a faint circular stamp.

Frédéric BIERRY